***PRIX DES POSTIERS ECRIVAINS 2022***

**Faire émerger les talents.** C’est le mot d’ordre du Prix des postiers écrivains, dont la 7ème édition est lancée. Voulu par le Président du Groupe et imaginé par la Fondation La Poste, ce prix littéraire est ouvert à tout éditeur qui a, au cours des trois dernières années, publié un ouvrage écrit en langue française par un agent ou un salarié du Groupe. Sont exclues les œuvres éditées à compte d’auteur.

Le postier doit solliciter lui-même son éditeur, qui **peut postuler jusqu’au 15 septembre**, en remplissant un formulaire disponible sur le site de la fondation ([www.fondationlaposte.org](http://www.fondationlaposte.org)) et en transmettant un exemplaire de l’ouvrage par voie postale.

Placé sous la présidence d’une personnalité issue du monde des lettres, le jury va sélectionner dix finalistes, choisis sur des critères de créativité, qualité, pertinence et originalité. Une nouvelle date viendra dès lors s’inscrire dans le calendrier littéraire.

Le lauréat du 7ème Prix des Postiers écrivains sera connu lors des vœux 2022.

La Fondation passera commande de quelques centaines d’exemplaires de l’ouvrage distingué et en assurera la promotion interne et externe.

Quant aux lecteurs, ils verront sur les étals fleurir un nouveau bandeau rouge : « Prix des Postiers écrivains ».

**La Fondation d’entreprise La Poste**

La Fondation d’entreprise La Poste favorise le développement humain à travers l’écriture, pour tous, sur tout le territoire, et sous toutes ses formes.

Le **Prix des Postiers écrivains** s’inscrit dans une logique de soutien que la Fondation apporte à la création littéraire depuis plus de 25 ans : partenaire du Prix Wepler-Fondation La Poste, du Prix Sévigné, du prix Vendredi et du Prix Clara, elle a créé en 2015 le Prix « Envoyé par La Poste ».

[www.fondationlaposte.org](http://www.fondationlaposte.org)

***Le Prix des Postiers écrivains 2021*** *a été remis à* **Yves Delmas** *pour* ***« Beatlestones, un duel, un vainqueur »*** *Éditions Le Mot et Le Reste.*(FloriLettres n° 217 février 2021)